

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CORNIER

Par arrêté n°12/2019 en date du 5 mars 2019, le maire de la commune de CORNIER a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Monsieur Jean-François MARTIN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le président du Tribunal de Grande Instance de Grenoble.

**L'enquête se déroulera en mairie de CORNIER
du 29 mars 2019 à 8H30 au 29 avril 2019 à 18H00.**

Le dossier d'enquête publique est consultable, durant l'enquête publique :

-En Mairie de Cornier aux jours et heures habituels d'ouverture soit, lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 18H00 et vendredi, samedi de 8H30 à 11H30.

-sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/1000>

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

-soit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie ;

-soit par courriel à l'adresse : enquete-publique-1000@registre-dematerialise.fr

-soit par courrier à l'attention de M. le Commissaire enquêteur, Mairie de CORNIER, 1 place du Tilleul, 74800 CORNIER

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie les jours suivants :

-vendredi 29 mars 2019 de 8H30 à 11H30 ;

-mercredi 10 avril 2019 de 14H00 à 18H00 ;

-samedi 13 avril 2019 de 8H30 à 11H30 ;

-mardi 23 avril 2019 de 8H30 à 12H00 ;

-lundi 29 avril 2019 de 13H30 à 18H00.

Toutes informations relative à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandée auprès de Monsieur le Maire de CORNIER par courrier : Mairie de CORNIER, 1 place du Tilleul, 74800 CORNIER

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. A l'issue d'un délai de 30 jours le commissaire enquêteur transmet au Maire le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de CORNIER aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet www.cornier.fr, et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.